



Amiens, le 24 juillet 2015

Communiqué de presse

Ferme dite des « 1000 vaches » dans la Somme Contrôle de la mise en conformité suite à la mise en demeure



Le 20 juillet dernier, lors du contrôle de la mise en conformité de la ferme dite des « 1000 vaches » située à Drucat dans la Somme, les inspecteurs des installations classées agricoles et de la santé et de la protection animale (direction départementale de la protection des populations – DDPP 80) ont constaté la persistance du dépassement du nombre de vaches laitières autorisées par l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2013, soit 763 vaches au lieu de 500. Ces animaux étaient dans un état sanitaire correct.

S'agissant d'un délit pour non respect d'une mise en demeure (arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2015), un procès-verbal a été dressé et va être transmis au procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Amiens. S'agissant d'une procédure judiciaire, il revient au procureur de s'exprimer quand il le jugera opportun.

S'agissant de la procédure administrative, qui sera menée en parallèle avec la procédure judiciaire, un projet d'arrêté préfectoral portant sur les pénalités envisagées sera transmis à l'exploitant, accompagné du rapport de l'inspection. Suite à cette remise, l'exploitant a la possibilité de faire valoir ses observations dans un délai maximal de 15 jours.